



Arab Women's Solidarity Association-Belgium

جمعية تضامن المرأة العربية- بلجيكا

## Dossier pédagogique

# Minorités et droits des femmes dans les pays du monde arabe et en Belgique



Un outil développé par AWSA-Be

Arab Women's Solidarity Association- Belgium

Avec le soutien de la Fédération Wallonie Bruxelles, Direction générale de la Culture, Service  
de la Jeunesse et de l'Éducation Permanente



# Table des matières

1. **Présentation d'AWSA-Be : Arab Women's Solidarity Association-Belgium**
2. **Présentation du projet**
3. **Présentation de l'outil**
  - 3.1. Le contexte
  - 3.2. Les objectifs
  - 3.3. Le contenu
4. **Minorités, droits des femmes et monde arabe**
  - 4.1. C'est quoi une 'minorité' ?
  - 4.2. Le droit international sur la protection des minorités
  - 4.3. Les spécificités des femmes issues des minorités
  - 4.4. Le monde arabe et les minorités
5. **Matériels - Exercices**
  - 5.1. Cartes des pays, villes et minorités du monde arabe
  - 5.2. Ligne du temps : quelques dates clés pour les minorités
  - 5.3. Témoignages de femmes issues de groupes minoritaires
6. **Animations**
  - 6.1. Brainstorming/débat :
    - Le cas des 'minorités' : élargir le cadre de réflexion
    - Dites la première chose qui vous vient à l'esprit
    - Comprendre l'exploitation politique des différences culturelles
    - Etre une femme issue d'une minorité, quelle différence?
    - Comportements discriminants : Imaginez que...
    - La naissance d'une nation : conscientisation au dialogue interculturel
  - 6.2. Jeu photo : Ces traits sont-ils compatibles ou incohérent ?
  - 6.3. Jeu de rôle : S'accorder sur le désaccord ('d'accord ou pas d'accord')
  - 6.4. Vrai ou faux : Ces propositions sont-elles correctes ?



## 1. Présentation d'AWSA-Be : Arab Women's Solidarity Association-Belgium

AWSA-Be : Arab Women's Solidarity Association-Belgium, est une association de solidarité avec les femmes originaires du monde arabe. Nous sommes une ASBL d'Education permanente, laïque, mixte et indépendante de toute appartenance nationale, politique ou religieuse. Nos membres sont des femmes et des hommes de différentes origines et nationalités ; belges, arabes ou autres, qui sont intéressé-e-s par les droits des femmes en général et ceux du monde arabe en particulier.

Les objectifs d'AWSA-Be sont, d'une part, de promouvoir un plus grand respect des droits des femmes originaires du monde arabe et d'améliorer leurs conditions de vie tant dans leur pays d'origine que dans leur pays d'accueil, qu'elles soient primo-arrivantes ou issues de la deuxième voire troisième génération. D'autre part, Awsa-Be tente de créer des ponts entre les différentes cultures en combattant l'ignorance et en valorisant les différents patrimoines du monde arabe.

Nos activités sont très variées et visent un public large : femmes ou hommes, de tous âges et de toutes origines. L'association propose des rencontres socioculturelles diverses autour de deux axes. D'un côté les activités continues : chorale de chants arabes, cours de langue arabe pour enfants et adultes, bibliothèque et nos actions 'Femmes au café'. D'autre part, nous organisons également des activités ponctuelles: conférences, débats, rencontres littéraires, soirées de solidarité, expositions photos, soirées de promotion d'artistes, ateliers de sensibilisation sur différentes thématiques comme les droits des femmes, la laïcité, le féminisme, les questions identitaires, la santé sexuelle et affective, etc.

Nos activités visent à :

- ✓ Encourager les femmes et les jeunes filles à participer activement à tous les domaines de la vie privée et publique et à s'affranchir de toute domination sociale, politique, économique ou religieuse.
- ✓ Casser les stéréotypes, préjugés et clichés persistants sur le monde arabe, tant dans les communautés arabes elles-mêmes que dans les sociétés d'accueil.
- ✓ Promouvoir une solidarité entre hommes et femmes au niveau local, régional, national et international.
- ✓ Identifier et donner une plus grande visibilité des obstacles auxquelles les femmes sont confrontées.
- ✓ Favoriser le dialogue, la compréhension mutuelle et le rapprochement entre les cultures.
- ✓ Conscientiser le plus grand nombre, en touchant tous les milieux, sur ces problématiques essentielles.

Par nos activités, nous voulons sensibiliser le maximum de personnes à toutes les formes de discriminations afin de soutenir la paix, l'égalité et la justice dans le monde. C'est dans ce cadre que cet outil sur les droits des femmes et des minorités a été construit.

## 2. Présentation du projet

Parallèlement à ses actions quotidiennes, AWSA-Be mène des missions d'éducation permanente en réalisant des outils pédagogiques comme celui-ci mais aussi dispensant des formations professionnelles et des animations spécifiques aux publics d'associations ou aux professionnels psycho-médico-sociaux. Depuis sa création en 2006, AWSA-Be a créé toute une série d'outils pédagogiques, pour la plupart centrés sur les thèmes du monde arabe, de la santé, du féminisme et d'autres, pour permettre à d'autres intervenants de s'approprier son expertise. Nos outils comprennent des jeux, des animations et des fiches de connaissances théoriques sur des sujets variés. Ils sont à utiliser comme supports de réflexion et de participation pour tout public.

Ces outils, utilisables par les professionnels ou les particuliers dans divers contextes, visent à conscientiser les participant-e-s sur des thèmes précis, comme par exemple la santé sexuelle et affective, les droits des femmes, le féminisme, les questions identitaires, le sida/VIH, le tourisme alternatif, la diversité dans le milieu des soins, etc.

Certains sont téléchargeables gratuitement sur notre site internet, d'autres sont disponibles à la vente.

Un catalogue de ces différents outils est disponible sur notre site [www.awsa.be](http://www.awsa.be).



Catalogue  
2014

Des outils développés par AWSA-Be asbl



### 3. Présentation de l'outil

#### 3.1. Le contexte

Dans le cadre de la Semaine des Femmes de la cellule Egalité des Chances de la Ville de Bruxelles et lors de la Journée Internationale des Femmes du 8 mars 2014, AWSA-Be a souhaité mettre en avant la diversité du monde arabe en abordant le statut et les conditions de vie des femmes au sein de certaines minorités culturelles, ethniques et religieuses du monde arabe. Il s'agissait de questionner l'appartenance à une minorité et l'impact de cette appartenance sur les droits des femmes.

La conférence a été marquée par la présence de 3 femmes, chacune issue de groupes minoritaires, qui ont pu partager leurs expériences et leurs points de vue en la matière :

##### ✓ Catherine Farhi

Française d'origine égyptienne, traductrice, spécialiste de la littérature arabe et professeure, elle est née au Caire dans une famille juive, installée en France suite à la révolution en 1952. Elle vit aujourd'hui à Paris où elle dirige le célèbre *New Morning*, un club de jazz, où elle organise régulièrement des rencontres de poésie et de musique. Catherine Farhi a, à son actif, un long parcours dans le domaine de la littérature et de la langue arabe et est également membre du Comité international de coordination du Festival de poésie 'Voix Vives'.

##### ✓ Iman Humaydan

Née dans un village druze au sud de Beyrouth, elle vit actuellement entre son pays d'origine et Paris. Diplômée en anthropologie, romancière, nouvelliste et journaliste, elle multiplie, elle aussi, ses champs d'actions. Travaillant en français, anglais et en arabe, elle est l'auteure de quatre nouvelles dans lesquelles les thèmes de la femme et ses droits sont régulièrement abordés. Ses fictions, dont *Mûres Sauvages* ("Tût Barri" en arabe) et *D'autres vies* ("Hayawat Okhra") ont été traduites, entre autres, en anglais, en allemand, en italien, et également en français.

##### ✓ Malika Madi

Essayiste et romancière belge d'origine algérienne, elle est l'auteure de plusieurs romans dont *Nuit d'encre pour Farha* et *Les Silences de Médéas* (qui est en cours d'adaptation pour le cinéma). Malika Madi s'est lancée très jeune dans l'écriture. D'origine kabyle, elle a su combiner ses racines et la culture du pays où elle est née, la Belgique, et, à travers ses livres, elle incite à réfléchir sur la liberté dont disposent, ou non, les femmes à choisir leur destin. Depuis plusieurs années, elle n'hésite pas à aller à la rencontre des jeunes dans les écoles afin de les sensibiliser sur différents thèmes liés à l'immigration.

Suite à cette conférence, AWSA-Be a souhaité développer un outil original visant à briser les nombreux clichés qui sont véhiculés sur les minorités et le monde arabe. Cet outil a également pour but d'élargir la réflexion sur ces questions de justice et d'égalité entre les différentes communautés qui coexistent, parfois difficilement.

### 3.2. Les objectifs

A travers l'acquisition de nouvelles connaissances, cet outil souhaite mettre en lumière les diversités du monde arabe. En effet, cette région est souvent perçue, à tort, comme un bloc homogène, à tort. Nous voulons combattre ici les raccourcis qui réduisent souvent le monde arabe aux seules pratiques de l'islam et de la langue arabe, occultant la richesse et l'hétérogénéité de ces régions.

Nous vous guiderons à travers une découverte ou une redécouverte de la multiplicité des appartenances : nationales, ethniques, linguistiques, culturelles, religieuses, etc. Le besoin d'informations sur l'évolution de la protection des minorités est croissant, particulièrement en ces temps difficiles où certaines populations sont victimes de discriminations voire de massacres.

L'histoire semble se répéter et le rejet de l'autre pousse parfois à des crimes inhumains et injustifiables. Le repli sur soi résulte toujours de la méconnaissance de l'autre, ce qui nourrit la peur et l'inquiétude. Le vivre-ensemble passe par la tolérance et le dialogue interculturel. La perception d'une menace face à ce qui nous est étranger est un sentiment encouragé et légitimé par l'instrumentalisation politique des différences. Ce mécanisme utilise la diversité comme une menace plutôt qu'une richesse. Tentons ici de contrer cet engrenage malsain et dangereux.

### 3.3. Le contenu

Avant d'utiliser des fiches d'activités et d'animations, nous vous invitons à parcourir attentivement ce livret. Toutes autres informations et recherches qui peuvent nourrir la réflexion sur le statut des femmes et des minorités sont également les bienvenues.

Les fiches d'animations et d'activités sont numérotées uniquement à titre indicatif afin d'aider l'animateur-trice dans la manipulation du coffret. Vous pouvez utiliser les fiches telles quelles ou comme support pour toute autre intervention en les adaptant à public, votre créativité ou les besoins rencontrés.

Dans ce coffret, notre attention est principalement portée sur le monde arabe bien que de nombreuses mentions du niveau belge et international sont présentes et nécessaires.

Ce coffret contient plusieurs parties :

- ✓ La première partie est un cadre théorique qui reprend des informations générales afin de délimiter la thématique et de fournir les notions primaires sur le concept de 'minorité' ;
  - ❖ Une tentative de définition du terme 'minorité'
  - ❖ Les grands principes du droit international sur la protection des minorités
  - ❖ Les notions de base sur le droit des femmes, les spécificités et les impacts sur le cas des femmes appartenant à une minorité.
  - ❖ Les connaissances de base sur le monde arabe et les minorités qui y cohabitent. Du Maroc à l'Irak, cette section vise à découdre la vision réductrice et uniforme de cette région du monde.
- ✓ La deuxième partie reprend du matériel afin d'animer et de transmettre de manière visuelle et ludique les notions acquises dans la première partie :
  - ❖ Une carte du monde arabe avec les différentes minorités qui y cohabitent
  - ❖ Une ligne du temps avec quelques dates clés reprenant quelques exemples d'avancées positives pour la protection des minorités et, hélas, certaines des persécutions dont les minorités ont été victimes au fil de l'histoire
  - ❖ Des témoignages de femmes issues de minorités du monde arabe
- ✓ La troisième partie contient des fiches de jeux et d'animations, accessibles à tou-te-s, qui visent à intégrer au mieux les notions mentionnées précédemment, notamment à travers des exercices, des jeux de rôle ou des mises en situation.
- ✓ La partie suivante permet à l'apprenant-e d'évaluer cet outil afin d'estimer le bon déroulé de l'atelier. Cette fiche d'évaluation aidera à noter et à reproduire les comportements pertinents, à corriger ceux qui ne le sont pas et à demander l'aide requise si le besoin s'en fait sentir.
- ✓ La dernière partie contient les souches utilisées pour construire cet outil et fournit une sélection de références bibliographiques conseillées si l'apprenant souhaite approfondir cette thématique.

## 4. Minorités, droit des femmes et monde arabe

### 4.1. C'est quoi une minorité ?

Il est important de souligner que l'existence d'une minorité est très souvent sujette à controverse. Toute définition doit tenir compte à la fois de facteurs objectifs comme l'existence d'une ethnicité, d'une langue ou d'une religion commune, et de facteurs subjectifs, notamment l'idée que les individus concernés doivent s'identifier eux-mêmes comme membres d'une minorité.

La question du recensement de la population est un point primordial afin d'identifier les minorités qui composent un territoire. Il y a des minorités visibles, qui sont reconnaissables par des traits physiques ou des pratiques culturelles distinctives. Il y a aussi des minorités invisibles, qui semblent ne représenter aucune différence avec la population majoritaire mais se reconnaissent comme faisant partie d'une communauté. L'exemple du Liban nous illustre une possibilité d'instrumentalisation du recensement à des fins politiques. En effet, le confessionnalisme libanais institue que la répartition des postes ministériels se fasse en fonction du poids démographique de chaque catégorie religieuse. Ainsi le président est obligatoirement issu de la minorité chrétienne et le premier ministre est obligatoirement un musulman sunnite. Cependant, la répartition de ces postes est basée sur le dernier recensement officiel qui a eu lieu en 1932 et qui n'a jamais été officiellement renouvelé depuis, occultant les évolutions démographiques de la population.

Au vu de la complexité des situations que connaissent les minorités dans le monde, une définition précise est difficile à établir. Certaines minorités vivent regroupées dans des zones plus ou moins définies, séparées des groupes dominants de la population, comme par exemple la population kurde qui vit principalement entre les frontières de la Turquie, de la Syrie, de l'Irak et de l'Iran. D'autres sont dispersées, comme les minorités chinoises dans le monde. Certaines minorités ont un fort sentiment d'identité collective et une histoire connue; d'autres n'ont que des notions fragmentées de leur héritage commun.

D'après une définition proposée en 1977 par Francesco Capotorti, alors Rapporteur spécial de la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités, une minorité est:

*Un groupe numériquement inférieur au reste de la population d'un État, en position non dominante, dont les membres – ressortissants de l'État – possèdent du point de vue ethnique, religieux ou linguistique des caractéristiques qui diffèrent de celles du reste de la population et manifestent même de façon implicite un sentiment de solidarité, à l'effet de préserver leur culture, leurs traditions, leur religion ou leur langue.*



Dans la plupart des cas, un groupe minoritaire est inférieur en nombre mais il arrive qu'une majorité numérique se trouve dans une position assimilable à celle d'une minorité, une situation de dictature d'une minorité qui détient fermement les rênes du pouvoir, comme par exemple :

- ✓ La population blanche sous le régime d'apartheid en Afrique du Sud était minoritaire et dirigeait le pays.
- ✓ La communauté alaouite en Syrie est minoritaire et domine encore largement la vie politique actuellement.
- ✓ Le cas du Bahreïn où la population est majoritairement chiite mais où le pouvoir est entre les mains de dirigeants sunnites.

Il se pose parfois la question de savoir si, par exemple, les personnes souffrant d'un handicap, les personnes appartenant à certains groupes politiques ou les personnes ayant une orientation ou une identité sexuelle particulière (lesbiennes, gays, bisexuels, personnes transgenres ou intersexuelles) constituent des minorités. Si la Déclaration des Nations Unies vise les minorités nationales, ethniques, religieuses ou linguistiques, il importe aussi de combattre les formes multiples de discriminations auxquelles ces groupes peuvent être exposés.

#### 4.2. Le droit international sur la protection des minorités

La Déclaration universelle des droits de l'Homme adoptée en 1948 déclare tous les êtres humains égaux en liberté et en droit, non pas parce que nous sommes tous les mêmes mais justement parce que nous sommes tous différents.

Art1 : Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité.

Art2 : Chacun peut se prévaloir de tous les droits et de toutes les libertés proclamés dans la présente Déclaration, sans distinction aucune, notamment de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou de toute autre opinion, d'origine nationale ou sociale, de fortune, de naissance ou de toute autre situation.

Les droits des minorités s'articulent autour de 4 thèmes principaux :

- ✓ Survie et existence physique
- ✓ Promotion et protection de l'identité
- ✓ Egalité et non-discrimination
- ✓ Participation effective et fructueuse à la conduite des affaires publiques et à tous les aspects de la vie politique, économique, sociale et culturelle d'un pays.

Consciente des discriminations dont sont souvent victimes les groupes minoritaires, l'Organisation des Nations Unies publie en 1992 la *Déclaration des droits des personnes appartenant à des minorités nationales ou ethniques, religieuses et linguistiques*. Pour protéger et encadrer la diversité au sein de chaque société, l'ONU proclame certains droits et devoirs pour les minorités ;

- ✓ Le droit de jouir de leur propre culture, d'utiliser et d'enseigner leur propre langue ainsi que de pratiquer leur propre religion.
- ✓ Le droit de créer des associations, clubs, centres culturels ou institutions éducatives.
- ✓ Le devoir de contribuer pacifiquement au progrès et au développement de la société.

Les minorités ne devraient pas avoir à cacher leurs cultures, leurs langues ou leurs religions. Il est essentiel que tous les Etats du monde prennent leurs responsabilités envers les groupes minoritaires. Les Etats ont donc eux aussi plusieurs droits et devoirs envers ces groupes :

- ✓ Le devoir de protéger leur existence et d'empêcher tous les comportements discriminatoires
- ✓ Le droit d'adopter des mesures pour promouvoir l'identité et les droits des minorités, notamment à travers le système éducatif
- ✓ Le devoir d'assurer la participation des minorités à tous les aspects de la société

Les génocides et crimes contre l'humanité qui ont eu lieu durant différents conflits doivent nous amener à nous poser les questions pertinentes sur l'action concrète à mener en vue de valoriser les identités multiples. L'action positive envers les minorités doit bien-sûr toujours se faire pacifiquement et dans un esprit de vivre-ensemble. La promotion et la protection des identités sont d'une importance fondamentale pour les droits des minorités. Elles empêchent l'assimilation forcée et la disparition des cultures, des religions et des langues qui donnent au monde sa richesse et constituent donc une partie de son patrimoine.

La non-assimilation signifie que la diversité et le pluralisme des identités ne sont pas seulement tolérés mais aussi protégés et respectés. Il s'agit donc d'assurer le respect des différentes identités tout en veillant à ce que les différences de traitement à l'égard de certains groupes ou membres de ces groupes ne servent pas de prétexte à des pratiques ou des politiques discriminatoires. Des mesures positives sont nécessaires pour que la diversité culturelle, religieuse, linguistique ou autre soit respectée et pour qu'il soit reconnu que les minorités enrichissent l'ensemble de la société.

Minority Rights Group international (MRG) est une organisation non gouvernementale fondée en 1960 avec pour objectif de défendre les droits de

l'Homme, en particulier les droits des minorités ethniques, religieuses, linguistiques ainsi que les peuples autochtones/indigènes du monde entier. Ils jouissent d'une place de consultants auprès des Nations Unies et publient chaque année un rapport qui reprend les cas de rejet de l'autre, discriminations, etc. pouvant aller de situations de violences isolées jusqu'à des génocides ou massacres massifs.

Un index par classement des pays est ainsi réalisé. Il recense les minorités persécutées et classe les nations en fonction du degré de danger physique auquel sont confrontées ces différentes populations.

Le tableau ci-dessous reprend le classement 2014 des pays de la région du monde arabe :

Rang mondial	Pays	Capitale	Nombre de minorités menacées	Dénomination des Populations
1 <sup>er</sup>	Somalie	Mogadiscio	5	Bantu Benadiri Gabooye Hawiye Darod
2 <sup>ème</sup>	Soudan	Khartoum	6	Fur Zaghawa Massalit Ngok Dinka Nuba Beja
3 <sup>ème</sup>	Syrie	Damas	4	Chiïtes Alaouites Chrétien Kurdes Palestiniens Yezedis
6 <sup>ème</sup>	Irak	Bagdad	11	Chiïtes Sunnites Kurdes Turkmènes Chrétien Mandaeans Yezedis Shabak Kurdes Faili Bahà'is Palestiniens
10 <sup>ème</sup>	Yémen	Sanaa	3	Chiïtes Zaydi Akhdam

				Gens originaires du sud du pays
12 <sup>ème</sup>	Sud Soudan	Juba	6	Murie Nuer Dinka Anuak Jie Kachipo
15 <sup>ème</sup>	Israël	Jérusalem	3	Palestiniens à Gaza/West Bank Palestiniens Israéliens Bédouins
23 <sup>ème</sup>	Egypte	Le Caire	5	Coptes Chiites Bahà'is Nubiens Bédouins
24 <sup>ème</sup>	Liban	Beyrouth	5	Druzes Chrétiens Maronites Palestiniens Chiites/Sunnites (selon les régions)
25 <sup>ème</sup>	Libye	Tripoli	4	Libyens noirs Migrants sub-sahariens Tebu Berbères
29 <sup>ème</sup>	Algérie	Alger	2	Berbères Saharaouis
36 <sup>ème</sup>	Erythrée	Asmara	3	Afars Saho Tigre
51 <sup>ème</sup>	Djibouti	Djibouti	1	Afars

Certains pays ne sont pas répertoriés dans la liste car les données sont difficilement accessibles. Cela ne signifie pas qu'aucun cas de persécutions ne s'y déroule, au contraire. Par exemple, le racisme et les discriminations sont relativement courants envers les migrants sub-sahariens arrivés en Afrique du Nord.

Autre exemple, la minorité chiite d'Arabie Saoudite reste extrêmement marginalisée malgré qu'elle ne soit pas reprise dans cette liste.

<b>Pays du monde arabe (et capitales) non-répertoriés dans la liste</b>	
Arabie Saoudite	Riyad
Bahreïn	Manama
Emirats Arabes Unis	Abou Dabi
Jordanie	Amman

Koweït	Koweït
Maroc	Rabat
Oman	Mascate
Palestine	Ramallah
Qatar	Doha
Tunisie	Tunis

#### 4.3. Les spécificités des femmes issues des minorités

*« A chaque fois qu'un homme subit un préjudice, une femme en subira deux [...] Le fait d'appartenir à une minorité, fait porter aux femmes le poids d'une double domination. Il y a la domination patriarcale, bien entendu et il y a la domination de la majorité sur cette minorité. Quand on appartient à une minorité, en réalité, c'est une espèce en voie de disparition. On est à la fois opprimée par elle et à la fois on ne veut pas l'abandonner. » [Catherine Farhi]*

Les inégalités basées sur le genre sont un problème persistant et universel. Cependant, certains des problèmes que rencontrent les femmes peuvent être aggravés par leur situation défavorisée dans la société en tant que membres d'une minorité. Les femmes et les filles issues de groupes minoritaires défavorisés subissent des formes multiples de discrimination fondées à la fois sur leur statut minoritaire et sur leur genre.

Cette discrimination pluridimensionnelle les rend particulièrement vulnérables aux violations de leurs droits, à l'intérieur comme à l'extérieur de leur communauté. Les femmes appartenant à des minorités peuvent être marginalisées et risquer l'exclusion au sein de leur propre communauté comme dans l'ensemble de la société.

Elles ont de temps à autre un accès limité à l'éducation, à la participation politique, à un travail décent, à des possibilités de création de revenus ou aux services sociaux de base. Elles subissent fréquemment un traitement défavorable en ce qui concerne la propriété et l'héritage – domaines où les minorités subissent déjà une discrimination. Il faut également citer la manière dont la pauvreté affecte différemment les deux sexes ou les droits matrimoniaux inégaux en matière de possession ainsi que l'accès à la terre ou à la propriété. C'est ainsi que dans certains pays, il est institué qu'une fille héritera moitié moins que ses frères de l'héritage que laisseront leurs parents.

En cas de conflit armé, la vulnérabilité des femmes face à l'exploitation et aux abus est fortement accrue et les femmes appartenant à des minorités sont souvent sévèrement affectées. En tant que dispensatrices de soins et principales

responsables des enfants, il leur est souvent plus difficile de fuir les zones de conflit. Elles peuvent être victimes de viols et d'agressions sexuelles utilisés comme armes de guerre.

Parmi les différenciations inégalitaires dont les femmes sont victimes, certaines se trouvent exacerbées par leur statut de femmes issues d'une minorité. Par exemple l'accès aux services sociaux spécifiques comme l'éducation dans leur langue maternelle, des soins de santé adaptés à leur culture et des services de garderie. Il est donc important d'encourager l'accès à la formation et à l'autonomisation des femmes appartenant à des groupes minoritaires.

C'est pourquoi il est particulièrement pertinent de prendre en compte la situation des femmes lorsqu'on examine la situation des minorités dans un pays donné, y compris dans leur propre communauté.

#### 4.4. Les minorités et le monde arabe<sup>1</sup>

Le monde arabe est le terme le plus utilisé pour désigner la région du monde qui s'étend du Maroc jusqu'à l'Irak. Le terme de « monde arabe » semble représenter une unité qui en réalité est bien plus complexe. Au-delà de l'hétérogénéité nationale, politique, ethnique, religieuse, culturelle et linguistique, la diversité des modes de vie et de pensée est une caractéristique fondamentale du monde arabe.

Creusons les différences et les points communs en commençant par délimiter le terrain. Le monde arabe est souvent divisé en 2 ou 3 aires géographiques. Le Maghreb en arabe signifie 'couchant', par opposition au Machrek, à l'est, qui signifie 'levant'. Les pays du golfe persique dans la péninsule arabique se distinguent quant à eux par l'existence d'une majorité de systèmes politiques particuliers : les monarchies pétrolières.



Fig. 1 – Carte du Maghreb, Machrek et Péninsule Arabique

Subdivisions territoriales du monde arabe	
Maghreb ou Gharb	Partie occidentale - Afrique du Nord
Machrek ou Charq	Partie orientale – Moyen Orient
Al Khalij- Péninsule arabique	Pays du Golfe Persique

Nous le voyons ici, le monde arabe couvre une zone extrêmement vaste qui s'étend de l'Afrique à l'Asie et qui englobe plusieurs fuseaux horaires ainsi qu'une grande variété de climats et de reliefs différents. Ainsi certaines zones côtières vivent de leur accès à la mer et profitent de leurs températures douces pour développer le tourisme, tandis que les populations vivant dans les zones montagneuses s'adaptent à leurs paysages accidentés. Le désert abrite lui aussi différentes populations qui ont réussi à s'acclimater à ces immensités désertiques.

Mises à part les divisions géographiques, le monde arabe semble se définir par la revendication d'une arabité commune. C'est ainsi que la « Ligue Arabe » a été créée en 1945. Elle réunit aujourd'hui 22 pays de la région :

Pays membres de la Ligue Arabe			
Pays	Capitale	Pays	Capitale
<b>Algérie</b>	Alger	<b>Libye</b>	Tripoli
<b>Arabie Saoudite</b>	Riyad	<b>Maroc</b>	Rabat
<b>Bahreïn</b>	Manama	<b>Mauritanie</b>	Nouakchott
<b>Comores</b>	Moroni	<b>Oman</b>	Mascate
<b>Djibouti</b>	Djibouti	<b>Palestine</b>	Ramallah
<b>Egypte</b>	Le Caire	<b>Qatar</b>	Doha
<b>Emirats Arabes Unis</b>	Abou Dabi	<b>Somalie</b>	Mogadiscio
<b>Irak</b>	Bagdad	<b>Soudan</b>	Khartoum
<b>Jordanie</b>	Amman	<b>Syrie</b>	Damas
<b>Koweït</b>	Koweït	<b>Tunisie</b>	Tunis
<b>Liban</b>	Beyrouth	<b>Yémen</b>	Sanaa

Fig. 2 – Pays membres de la Ligue Arabe

Le monde arabe trouve principalement son unité autour de 2 traits fondamentaux :

- D'une part l'utilisation majoritaire de la langue arabe
- D'autre part la pratique répandue de l'Islam

Il faut constater tout d'abord que la langue arabe est en effet la langue majoritaire de la région mais il est nécessaire de souligner 3 choses afin d'éviter tout amalgame :

- ✓ L'arabe pratiqué au sein de chaque pays se distingue de l'arabe classique. Ainsi, un arabophone marocain et un arabophone syrien peuvent ne pas se comprendre.
- ✓ Chaque pays possède plusieurs langues nationales en plus de l'arabe, souvent l'anglais, le français ou d'autres langues reconnues comme l'amazigh/berbère au Maroc.
- ✓ Nous constatons aussi que d'autres dizaines de langues ou dialectes minoritaires sont pratiquées dans la région, comme par exemple le kurde, l'hébreu ou l'arménien.

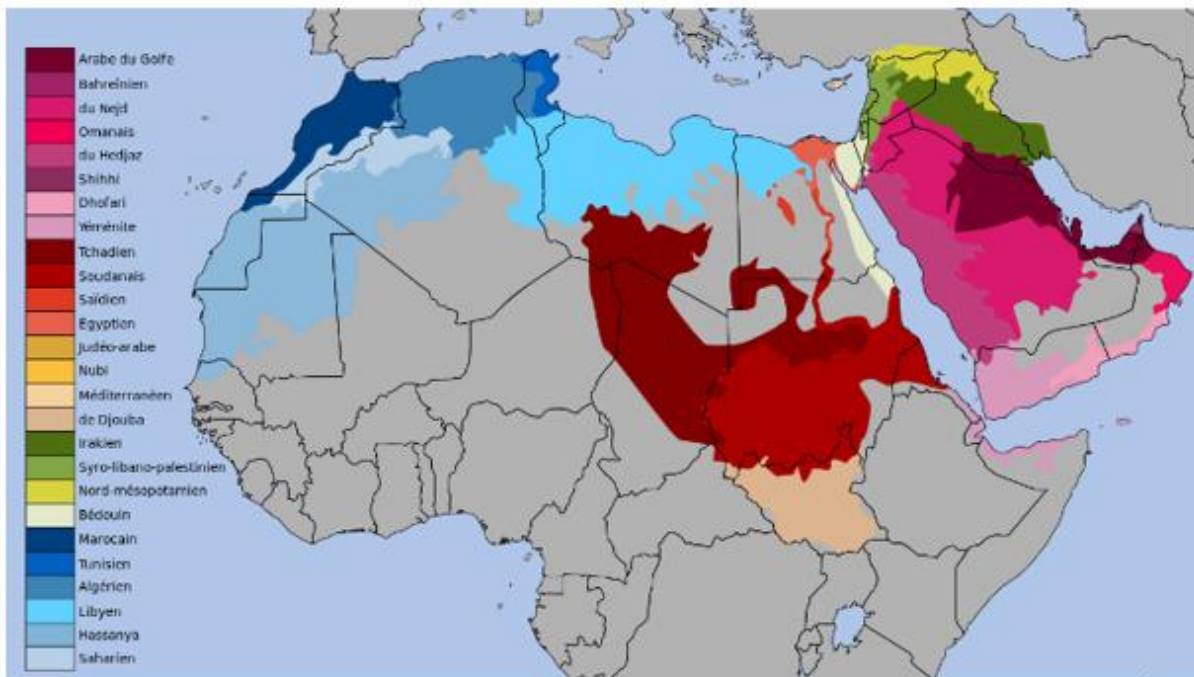


Fig. 4 – Langues et dialectes du monde arabe

Ensuite, l'image d'une unité religieuse autour de l'Islam, particulièrement l'Islam sunnite, est en effet un trait incontournable. Les lieux saints de l'Islam sont situés en Arabie Saoudite et c'est à partir de là que s'est répandue dès le 7<sup>ème</sup> siècle la religion musulmane. L'Islam reste un facteur structurant du monde arabe mais il serait erroné d'imaginer un monopole musulman au sein de cette région, cela pour 3 raisons ;

- ✓ Premièrement, les minorités non-musulmanes sont bien présentes au sein du monde arabe comme par exemple les populations chrétiennes, juives ou animistes.
- ✓ Deuxièmement, au sein même de l'Islam de nombreuses branches et pratiques différentes se confrontent, parfois violemment. L'Islam comprend une diversité de branches qui peuvent cohabiter pacifiquement ou s'opposer



violemment, selon les époques et les contextes. La pratique de l'Islam n'est pas unifiée et chaque individu interprète avec plus ou moins d'intensité ses devoirs religieux. De plus, en fonction des différentes branches de l'Islam, les pratiques et les références culturelles varient grandement.

- ✓ Troisièmement, à l'échelle planétaire, les états de la Ligue Arabe ne représentent en réalité que 20% du nombre total des musulmans, la plupart d'entre eux résidant en fait en Asie centrale et orientale.



Fig. 5 – Répartition de l'Islam dans le monde

Au sein de chaque pays du monde arabe, les modes de vie sont également très variés. Le fossé qui existe entre les régions urbaines et les régions rurales est énorme et se reflète dans la vie quotidienne des populations et leurs moyens de subsistance. En effet, l'urbanisation accélérée qu'ont connue plusieurs pays du monde arabe contraste avec certaines régions reculées où l'accès à l'eau potable ou à l'électricité reste précaire.

Nous constatons donc que l'uniformité du monde arabe n'est qu'illusoire. Cette image d'unité dessert les populations minoritaires dont les droits les plus basiques sont souvent ignorés.

## 5. Matériels - Exercices

- 5.4. Cartes des pays, villes et minorités du monde arabe
- 5.5. Ligne du temps : quelques dates clés pour les minorités
- 5.6. Témoignages de femmes issues de groupes minoritaires

## 6. Animations

- 6.5. Brainstorming/débat :

Le cas des 'minorités' : élargir le cadre de réflexion

Dites la première chose qui vous vient à l'esprit

Comprendre l'exploitation politique des différences culturelles

Etre une femme issue d'une minorité, quelle différence?

Comportements discriminants : Imaginez que...

La naissance d'une nation : conscientisation au dialogue interculturel

- 6.6. Jeu photo-langage: Ces traits sont-ils compatibles ou incohérent ?
- 6.7. Jeu de réflexion : S'accorder sur le désaccord ('d'accord ou pas d'accord')
- 6.8. Jeu d'évaluation : vrai ou faux ?